

4. Procès verbal des discussions

PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS
SUR
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT
D'ECOLES PRIMAIRES ET DE COLLEGES EN ZONES URBAINES
EN REPUBLIQUE DE GUINEE

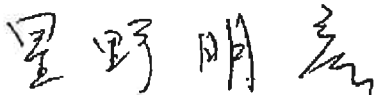
En réponse à la requête introduite par le gouvernement de la République de Guinée (ci-après désignée « la Guinée »), le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base sur le Projet de Construction et Equipement d'Ecoles Primaires et de Collèges en Zones Urbaines (ci-après désigné « le Projet ») et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

La JICA a envoyé en Guinée une mission d'étude du concept de base dirigée par M. HOSHINO Akihiko, Chef de l'Equipe de l'éducation, Deuxième division de la gestion des projets, Département de la gestion de la coopération financière non remboursable de la JICA, et cette mission en Guinée est prévue du 22 novembre au 24 décembre 2005.

La mission a eu une série de discussions avec les autorités guinéennes concernées, et a effectué des visites de terrain dans les zones faisant l'objet de l'étude.

Au terme des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux éléments indiqués dans les documents annexés au présent procès-verbal.

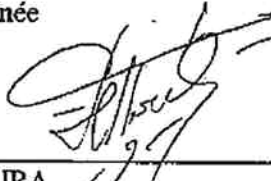
Fait à Conakry, le 2 décembre 2005



Akihiko HOSHINO
Chef de Mission
Etude du Concept de Base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon



Abou SOUMAH
Directeur du Service National des
Infrastructures et Equipements Scolaires
Ministère de l'Enseignement
Pré-Universitaire et de l'Education Civique
République de Guinée



Souba BANGOURA
Directeur National de la Coopération
Internationale
Ministère de la Coopération
République de Guinée

APPENDICE

1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est d'améliorer l'environnement éducatif d'écoles primaires et de collèges dans la ville de Conakry ainsi que dans les préfectures de Coyah et Dubréka par la construction de salles de classe et la fourniture d'équipements.

2. L'organisme responsable et l'organisme d'exécution du Projet du pays bénéficiaire

- 2-1 L'organisme responsable du Projet est le Ministère de la Coopération.
- 2-2 L'organisme d'exécution du Projet le Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique.
- 2-3 L'organigramme du Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Education Civique est joint en Annexe I.

3. Sites faisant l'objet du Projet

Les sites faisant l'objet du Projet sont les écoles primaires et les collèges dans les communes de Matam, de Ratoma et de Matoto dans la ville de Conakry et ceux dans les préfectures de Coyah et Dubréka.

4. Contenu de la requête de la partie guinéenne

- 4-1 La mission a expliqué à la partie guinéenne que la sélection des zones et des écoles primaires et collèges faisant l'objet du Projet sera faite en accordant la priorité à résoudre le surpeuplement d'effectifs dans les salles de classe et selon l'ordre de priorité exprimé par la partie guinéenne parmi les 488 salles de classe dans les 41 écoles primaires et collèges demandés actuellement. La partie guinéenne y a consenti. Par ailleurs, les deux parties ont confirmé que l'étude sur le terrain puisse être interrompue sur les sites dans lesquels existent des problèmes de sécurité et d'accès.
- 4-2 Suite à une série de discussions avec la mission, la partie guinéenne a présenté les installations et équipements indiqués en Annexe 3 au titre du contenu final de la requête. La mission a confirmé ce contenu.

5. Principes de base de la coopération

- 5-1 La mission, après son retour au Japon, sélectionnera les écoles primaires et collèges faisant l'objet du Projet sur la base des critères de sélection indiqués en Annexe 4. Il faut noter que les sites du Projet seront déterminés seulement après analyses postérieures de l'étude et que les zones et écoles primaires/collèges mentionnés en Annexe 2 ne sont pas les sites du Projet finalement retenus. Les deux parties ont confirmé ce point.
- 5-2 La mission mettra en œuvre la conception de base en tenant compte des installations et équipements indiqués en Annexe 3, une fois son retour au Japon. Toutefois, il faut noter que chaque composante du Projet sera déterminée seulement après examens postérieurs de l'étude et que les installations et équipements indiqués en Annexe 3 ne sont pas ceux finalement retenus pour le Projet. Les deux parties ont confirmé ce point.

6. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

- 6-1 La partie guinéenne a pris bonne note du système de la coopération financière non remboursable du Japon, expliqué par la mission et mentionné en Annexe 5.
- 6-2 La partie guinéenne a compris le besoin d'exécuter les travaux nécessaires indiqués en Annexe 5 qui doivent être pris en charge par la partie guinéenne afin de mener à bien le Projet au cas où ce Projet est approuvé par le gouvernement japonais. Et elle s'est engagée à les réaliser intégralement.

7. Calendrier prévu de la mission

- 7-1 La mission continuera l'étude sur le terrain jusqu'au 24 décembre 2005.
- 7-2 La JICA a informé qu'une mission d'explication du rapport abrégé séjournera en mars 2006 en Guinée à la suite de l'élaboration du rapport abrégé du Projet. La partie guinéenne en a pris note.

8. Autres éléments de discussion

8-1 Statut de la présente étude

La requête du Projet a été soumise au gouvernement du Japon dans le but de scolariser tous les enfants d'âge scolaire de Guinée à l'horizon 2015, comme déclaré dans le cadre du plan national « Education pour tous – Phase I » (2001-2005).

8-2 Qualité des établissements scolaires du Projet

La partie guinéenne a apprécié la haute qualité des installations des écoles primaires construites dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon dans le passé, et a demandé de maintenir le même niveau de qualité pour le présent Projet. La partie japonaise a répondu que l'étude sera exécutée en respectant cet aspect.

8-3 Documents nécessaires à la sélection des sites du Projet

La partie japonaise a expliqué à la partie guinéenne la nécessité de la remise des actes d'attribution des domaines sur lesquels les écoles primaires et collèges seront réalisés (voir liste en Annexe 2). La mission a expliqué qu'à propos des sites dont les dossiers de propriété foncière ne lui sont pas remis avant son départ, ils seront exclus du Projet. La partie guinéenne en a pris bonne note.

8-4 Budgétisation

La partie guinéenne s'est engagée à assurer la budgétisation de tous les coûts nécessaires en vue de mettre en œuvre des travaux à sa charge pour le présent Projet.

8-5 Affectation d'enseignants et autres employés

La partie guinéenne s'est engagée à affecter les enseignants et autres employés nécessaires à ce Projet.

8-6 Gestion du fonctionnement et de l'entretien d'écoles primaire et de collèges et composante organisationnelle

Les deux parties ont confirmé la nécessité de la gestion du fonctionnement et de l'entretien de l'école pour l'utilisation à long terme des installations réalisées. La partie guinéenne s'engagera à la mise en place d'un système adéquat y afférent, mais elle a exprimé son souhait que la partie japonaise examine la possibilité d'une assistance technique.

La partie japonaise a répondu qu'il y a lieu d'examiner la nécessité et la pertinence de l'introduction de la composante organisationnelle selon les résultats de la présente étude.



8-7: Travaux de forage

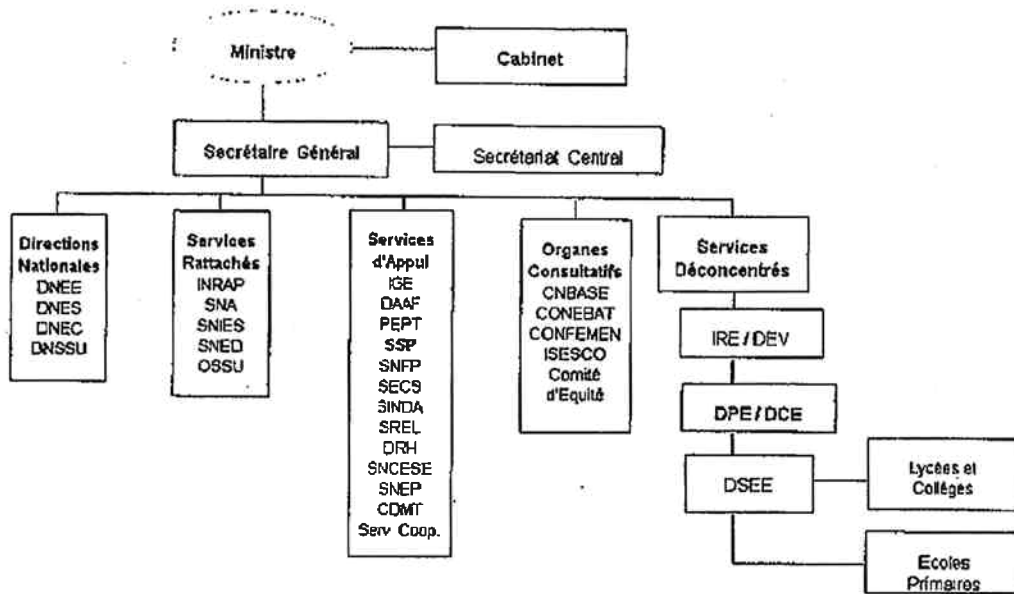
La mission a expliqué que la partie japonaise n'exécutera que les études et la conception de forage. La partie guinéenne a confirmé ce point.

al

Handwritten signatures and initials, including a circular stamp and a stylized signature.

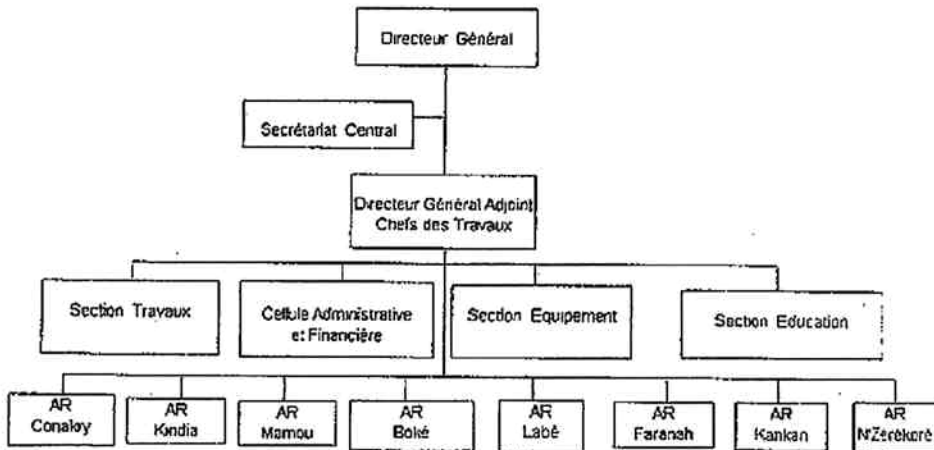
Annexe 1
 (Organigramme du MEPU-EC)

ORGANIGRAMME DU MEPU-EC



(Organigramme du SNIES)

Organigramme du Fonctionnement Actuel du Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires (SNIES)



Annexe 2. Liste des établissements scolaires faisant l'objet de la requête

Zone	Commune	EP / Collège	Nom d'établissement	Nbr de salles demandées	Observation	
Dubrêka	Commune	Ecole Primaire	Kagbélen Plateau	12	Création	
			Ansoumaniah Village	12	Extension	
			Toumaniah	12	Création	
			Koliarsira	12	Création	
			Bailobayah	12	Création	
		Keitayah	12	Création		
		Collège	Kagbélen Plateau	14	Création	
Coyah		Ecole Primaire	Coyah Centre	9	Extension	
			Kountia	9	Extension	
			Kénkétén	9	Extension	
			Batouyah	9	Extension	
			Doumbouyah	6	Extension	
		Sanoyah	30	Création		
		Collège	Fassiah	14	Création	
Conakry	Matam	Ecole Primaire	Madina Cité	8	Extension	
			Colcah Cité	8	Extension	
		Mayoré	8	Extension		
			Collège		0	
	Ratoma	Ecole Primaire	Yattayah Plateau	12	Création	
			Kobaya	12	Extension	
			Sofoniah Village	12	Extension	
			Yattaya	12	Extension	
			Dar-Es-Salam	12	Extension	
			Kwané Krumah	12	Extension	
			Simbayah Gare	12	Extension	
			Kipe I	12	Extension	
			Kaporo	12	Extension	
		Collège	Ratoma	14	Extension	
			Koloma	14	Extension	
M'Bemba Bangoura			14	Création		

			.Kissoso (Secteur Nord)	12	Création	
			Sangohah Marché	12	Création	
			Matoto (Secteur Khabitaya)	12	Création	
			Yimbayah Port (Secteur Faban)	12	Création	
		Ecole Primaire	Gbessia Cité II	12	Reconstruction	
			Dabondy III	12	Reconstruction	
			Lansanayah	6	Extension	
			Cité de l'Air	6	Extension	
			Kissosso	6	Extension	
			Behanzin	6	Extension	
			Collège	Dabompa	32	Création
				Yimbayah Port	14	Création
TOTAL				488		

Annexe 3. Les principales demandes formulées par la partie guinéenne

- (1) Construction de 372 salles de classe du primaire (7m x 9m), blocs sanitaires (toilettes) et bureaux de directeurs d'école
- (2) Construction de 116 salles de classe du collège (7m x 9m), blocs sanitaires (toilettes) et bureaux de directeurs d'école
- (3) Fourniture d'équipements
 - tables-bancs pour élèves
 - bureaux et chaises pour enseignants
 - bureaux et chaises pour directeurs d'école
 - tableaux noirs
 - armoires

al.



**Annexe 4 : Critères de sélection des écoles primaires et collèges faisant l'objet du
Projet**

(1) Les écoles doivent remplir les conditions suivantes pour être sélectionnées en tant que sites du Projet :

- 1) Les écoles ne pouvant obtenir de ressources financières ni du Gouvernement de Guinée, ni du gouvernement local, ni des communautés, ni d'autres donateurs, et ni d'ONG pour construire un nombre suffisant de nouveaux bâtiments ou pour reconstruire les anciens bâtiments.
- 2) Les écoles pouvant présenter des documents légaux pour l'utilisation du site du Projet.
- 3) Les écoles où les installations existantes peuvent être démolies et enlevées avant une date appropriée.
- 4) Les écoles pouvant s'assurer de salles de classe de remplacement nécessaires pendant la période de reconstruction.
- 5) Les écoles où l'on peut obtenir un terrain d'une grandeur suffisante pour le Projet.
- 6) Les sites d'écoles où les problèmes de sécurité ne sont pas relevés.
- 7) Les écoles ayant des routes d'accès convenables pour transporter les matériaux de construction et les équipements jusqu'aux sites du Projet.
- 8) Les problèmes topographiques ne sont pas relevés dans et autour des écoles
- 9) Les écoles où un nombre suffisant d'enseignants et de personnel administratif peut être affecté, et où un budget suffisant peut être alloué pour faire fonctionner et maintenir convenablement ces écoles.

(2) La priorité est accordée aux écoles répondant aux critères suivants:

- 1) Les écoles nécessitant du plus grand nombre de salles de classe.
- 2) Les écoles où les bâtiments à plusieurs étages pour le Projet sont prévus.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Annexe 5 : Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

Le système de la coopération financière non remboursable accordée au pays bénéficiaire des fonds non remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services d'ingénierie et transport de produits, etc.) pour le développement social et économique du pays, selon les principes conformes aux lois et réglementations afférentes du Japon. La coopération financière non remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature.

1. Procédures de la coopération financière non remboursable

Le système de la coopération financière non remboursable du Japon est exécuté selon les procédures suivantes.

Requête	(Requête effectuée par le pays bénéficiaire)
Etude	(Etude du concept de base effectuée par la JICA)
Evaluation et approbation	(Evaluation par le Gouvernement du Japon et approbation par le conseil des ministres)
Décision de la mise en oeuvre	(Notes échangées entre les Gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire)

Premièrement, la requête pour une coopération financière non remboursable, présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le Gouvernement du Japon (Ministère des affaires étrangères), afin de déterminer si elle est pertinente pour une coopération financière non remboursable. Si la requête est jugée adéquate, le Gouvernement du Japon demande à la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) de procéder à une étude sur la requête.

Deuxièmement, la JICA procède à l'étude (étude du concept de base), en utilisant une(des) société(s) de consultants japonaise(s).

Troisièmement, le Gouvernement du Japon évalue, en se basant sur le rapport de l'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au système de la coopération financière non remboursable du Japon ; les résultats de l'évaluation sont ensuite soumis au conseil des ministres pour approbation.

Quatrièmement, le Projet, une fois approuvé par le conseil des ministres, devient officiel avec l'Echange de Notes (E/N) signée par les Gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire.

Finalement, lors de la mise en oeuvre du Projet, la JICA apporte son soutien au pays bénéficiaire pour des questions telles que la préparation de l'appel d'offres, des contrats et autres.

2. Etude du concept de base

(1) Contenus de l'étude

Le but de l'étude du concept de base (ci-après dénommée « l'étude ») effectuée par la JICA sur le Projet de la requête (ci-après dénommé « le Projet ») est de fournir un document de base permettant l'évaluation du Projet par le Gouvernement du Japon. Les contenus de l'étude sont les suivants:

AR



Confirmation de l'arrière-plan, des objectifs et des effets du Projet, ainsi que la confirmation des capacités institutionnelles des agences concernées du pays bénéficiaire, nécessaires à la mise en oeuvre du Projet

- Evaluation de la pertinence du Projet à réaliser dans le cadre du système de la coopération financière non remboursable, du point de vue technique, social et économique.
- Confirmation sur les points convenus entre les deux parties, concernant le concept de base du Projet.
- Préparation du concept de base du Projet.
- Estimation des coûts du Projet.

Les contenus de la requête initiale ne sont pas obligatoirement approuvés, sous leur forme originale, en tant que contenus du Projet de la coopération financière non remboursable. Le contenu du concept de base du Projet doit être confirmé par rapport aux lignes directrices du système de la coopération financière non remboursable du Japon.

Le Gouvernement du Japon demande au Gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de la mise en oeuvre du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de la mise en oeuvre du Projet. Par conséquent, la mise en oeuvre du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature du procès-verbal de discussions.

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'étude, la JICA utilise une(des) société(s) de consultants, enregistrée(s) auprès de la JICA. La JICA effectue la sélection pour une(des) société(s), sur la base des propositions soumises par les sociétés intéressées. La(Les) société(s) sélectionnée(s) procède(nt) à l'étude du plan de base et élabore(nt) un rapport, sur la base des termes de référence fixés par la JICA. La(Les) société(s) de consultants utilisée(s) pour l'étude est(sont) recommandée(s) par la JICA au pays bénéficiaire, pour travailler aussi sur la mise en oeuvre du Projet, après l'Echange de Notes, ceci afin de maintenir une cohérence technique.

3. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

(1) Echange de Notes (E/N)

La coopération financière non remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements concernés, et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs du Projet, la durée d'exécution, les conditions et le montant de la coopération.

- (2) La "durée de la coopération financière non remboursable" signifie l'année fiscale pendant laquelle le conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures telles que l'Echange de Notes, la conclusion des contrats avec la(les) société(s) de consultants et le(s) contractant(s) et paiement final à ceux-ci, doivent être achevés durant cette année fiscale. Toutefois, en cas de retards de livraison, d'installation ou de construction dus à des éléments imprévisibles tels qu'un désastre naturel, la durée de la coopération financière non remboursable peut être prolongée d'une année fiscale supplémentaire au maximum, après l'accord mutuel entre les deux Gouvernements.



- (3) La coopération financière non remboursable doit être en principe réservée à l'achat des produits japonais ou du pays bénéficiaire, et aux services (y compris le transport) des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque les deux Gouvernements le jugent nécessaire, la coopération financière non remboursable peut être utilisée pour l'achat de produits ou des services d'un pays tiers. Toutefois, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce doivent être des « ressortissants japonais ». (Le terme "ressortissants japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)
- (4) Nécessité de la « vérification »
Le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en yens japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le Gouvernement du Japon. Cette « vérification » est jugée nécessaire pour répondre de la bonne utilisation des fonds de la coopération, devant les payeurs de taxe japonais.
- (5) Mesures à prendre par le Gouvernement du pays bénéficiaire
Lors de la mise en oeuvre de la coopération du Projet de la coopération financière non remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les mesures suivantes:
- a) Obtenir une superficie de terrain suffisante pour les sites du Projet ; défricher, niveler et assécher le terrain avant le commencement des travaux de construction,
 - b) Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires à l'intérieur et aux alentours des sites,
 - c) Prévoir les bâtiments nécessaires avant la fourniture, dans le cas où le Projet consiste à l'installation d'équipements,
 - d) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement au port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de la coopération de la coopération financière non remboursable,
 - e) Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.
 - f) Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.
- (6) "Usage adéquat"
Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non remboursable de manière adéquate et efficace, et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance, ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non remboursable.
- (7) "Réexportation"
Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) Arrangements Bancaires (A/B)

- a) Le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte au nom du Gouvernement du pays bénéficiaire dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le Gouvernement du Japon exécutera la coopération financière non remboursable en procédant aux paiements en yens japonais pour couvrir les obligations du Gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au Gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement (A/P) émise par le Gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la Banque la commission de notification de l'Autorisation de Paiement et les commissions de paiement.

ak



Annexe 6 : Mesures principales à prendre par chaque Gouvernement

No.	Mesures	A couvrir par la coopération financière non remboursable	A couvrir par la partie bénéficiaire
1	Acquérir le terrain		•
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire		•
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site		•
4	Construire l'aire de parking (à l'intérieur du site, s'il est accessoire)	•	
5	Construire pistes		
	1) dans le site	•	
	2) en dehors du site		•
6	Construire le bâtiment	•	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. Ligne de distribution jusqu'au site		•
	b. branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	•	
	c. disjoncteur sur circuit principal et transformateur	•	
	2) Alimentation en eau		
	a. Canalisation de distribution jusqu'au site		•
	b. Système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevés)	•	
	3) Drainage d'eau		
	a. Canalisation de drainage public jusqu'au site (égouts, eaux de pluie, etc.)		•
	b. Système de drainage dans le site (eaux de toilette, déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	•	
	4) Réseau téléphonique		
	a. Ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF: Main Distribution Frame) pour le bâtiment		•
	b. Le MDF et l'extension après le répartiteur	•	
	5) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général		•
	b. Équipements du Projet (tables-bancs, etc.)	•	
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		•
	2) Commission de paiement		•
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) Transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays	•	
	2) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		•
10	Accorder aux ressortissants japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		•
11	Exonérer les ressortissants japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposés dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés.		•
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable du Japon.		•
13	Prendre en charges toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements.		•

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)


PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A
LA MISSION DE PRESENTATION DU RAPPORT ABREGE
DU CONCEPT DE BASE
POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'ECOLES
PRIMAIRES ET COLLEGES EN ZONES URBAINES
EN REPUBLIQUE DE GUINEE

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après par "la JICA") a envoyé en République de Guinée (désignée ci-après par "la Guinée") une mission de l'étude du concept de base pour le Projet de Construction et Equipement d'Ecoles Primaires et Collèges en Zones Urbaines en République de Guinée (désigné ci-après par "le Projet") en novembre 2005. Sur la base du résultat des discussions et visites de sites en Guinée et de l'analyse technique au Japon, la JICA a élaboré le rapport abrégé du concept de base.


La JICA a ensuite détaché en Guinée durant la période du 11 au 22 mars 2006 une autre mission de présentation du rapport abrégé du concept de base conduite par Monsieur Takao SHIBUSAWA, 3^{ème} Division de la gestion des projets, Département de la gestion de la coopération financière non remboursable de la JICA (désignée ci-après par "la Mission") pour présenter le rapport abrégé du concept de base et discuter de son contenu avec le gouvernement de la Guinée.

A l'issue des discussions, les deux parties ont convenu des éléments essentiels décrits en Appendice ci-joint.


Fait à Conakry, le 16 mars 2006



Takao SHIBUSAWA
Chef de Mission
Mission de la présentation du rapport
abrégé du concept de base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon



Abou SOUMAH
Directeur du Service National des Infrastructures
et Equipements Scolaires
Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et
de l'Education Civique
République de Guinée



Sékouba BANGOURA
Directeur National de la Coopération
Internationale
Ministère de la Coopération
République de Guinée



APPENDICE

1. CONTENU DU RAPPORT ABREGE DU CONCEPT DE BASE

Le gouvernement de la Guinée a donné son accord de principe sur le contenu du Rapport Abrégé du Concept de Base présenté par la Mission et l'a accepté.

2. SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON REMBOURSABLE DU JAPON

La partie guinéenne a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable du Japon et des mesures à prendre par le gouvernement guinéen décrites respectivement en Annexes 5 et 6 du procès verbal des discussions signé le 2 décembre 2005 entre les deux parties et expliquées par la mission.

3. CALENDRIER DE L'ETUDE

La JICA établira le rapport final sur la base des discussions menées pendant le séjour en Guinée de la Mission et le remettra au gouvernement de la Guinée avant juin 2006.

4. AUTRES POINTS DISCUTES

4-1. Etablissements scolaires, installations et mobiliers scolaires faisant l'objet du Projet

Les établissements scolaires et installations ainsi que les mobiliers scolaires faisant l'objet du Projet sont tels qu'ils sont présentés en Annexe 1.

4-2. Principales mesures à prendre par la partie guinéenne

La partie guinéenne assurera la dotation budgétaire pour les principales mesures à prendre à sa charge indiquées aux points (1) et (2) ci-dessous et à les exécuter sans délai dans les établissements scolaires faisant l'objet du Projet indiqués en Annexe 2. La partie guinéenne effectuera également sans délai les principales mesures à prendre à sa charge indiquées au point (3) ci-après chaque fois que celles-ci s'avèrent nécessaires.

(1) Avant le début des travaux de construction des installations scolaires faisant l'objet du Projet :

- Travaux de terrassement des terrains pour la construction
- Démolition et enlèvement d'ouvrages existants tels que blocs de salles de classe et abattage d'arbres ;
- Préparation de salles de classe provisoires.
- Aménagement de voie d'accès

(2) Avant l'utilisation des installations scolaires faisant l'objet du Projet :

- Construction de murs de clôtures et portails ;

- Aménagement des installations d'approvisionnement en eau
- (3) Au fur et à mesure du besoin :
- Exonération des droits de douane et d'autres charges fiscales telles que taxes sur valeur ajoutée ;
 - Demande et acquisition des permissions et autorisations auprès des ministères concernés.

4-3. Affectation d'enseignants et autres personnels

La partie guinéenne affectera à temps les enseignants qui seront nécessaires après l'intervention par le Projet. Et elle assurera également à temps les personnels pour la gestion et entretien et établira un système y relatif.

4-4. Gestion de fonctionnement et d'entretien des installations scolaires construites et équipements fournis dans le cadre du Projet

La partie guinéenne s'engage à assurer la dotation budgétaire pour le fonctionnement et l'entretien des installations construites et des équipements fournis par le Projet notamment le nettoyage et la réparation des installations et équipements et la vidange de fosses de latrines. En outre, la partie guinéenne a formulé à la partie japonaise une demande de la mise en œuvre de la composante organisationnelle de façon à supporter les activités de fonctionnement et d'entretien.

4-5. Coût approximatif et plan de phasage du Projet

Le coût approximatif et le plan de phasage du Projet n'étant que provisoires, ils feront l'objet d'un examen par le gouvernement du Japon avant que le financement par la coopération financière non remboursable du Japon ne soit accordé au Projet.

4-6. La partie guinéenne a particulièrement insisté pour que les installations électriques soient prévues dans les ouvrages du Projet notamment au niveau des collèges. La partie japonaise a répondu que pour des raisons de budget il est difficile de les prévoir dans ce Projet bien qu'elle en comprenne la nécessité dans les établissements scolaires en zones urbaines.

Annexe 1 Etablissements scolaires et installations faisant l'objet du Projet

Code	Nom d'établissements	Ecole/ Collège	Existant/ Création	Zone	Commune	Nbr. de salles de classe	Bureau de directeur	Surface totale de bâtiments scolaires (m ²)	Nbr. de blocs sanitaires	Surface totale de blocs sanitaires(m ²)	Surface totale (m ²)	Nbr. de tables- banes pour élève (jeu)	Nbr. de bureau et chaise pour enseignant (jeu)	Nbr. de bureau et chaise et armoire pour directeur (jeu)
1ère Phase														
E1	Yattaya Plateau	EP	Création	Conakry	Ratoma	18	1	1,539.0	10	16.1	1,555.1	432	18	1
E2	Sangoyali Marché	EP	Création	Conakry	Matoto	9	1	783.0	6	9.7	792.7	216	9	1
E3	Gbessia Port II	EP	Création	Conakry	Matoto	6	1	526.5	4	6.4	532.9	144	6	1
C1	Ratoma	CO	Existant	Conakry	Ratoma	12	0	999.0	6	9.7	1,008.7	288	12	0
C2	Koloma	CO	Existant	Conakry	Ratoma	24	0	1,998.0	12	19.3	2,017.3	576	24	0
C3	M'Bemba Bangoura	CO	Existant	Conakry	Ratoma	24	1	2,025.0	12	19.3	2,044.3	576	24	1
C4	Dabompa	CO	Existant	Conakry	Matoto	24	1	2,025.0	12	19.3	2,044.3	576	24	1
Total de la 1ère Phase						117	5	9,895.5	62	99.8	9,995.3	2,808	117	5
2ème Phase														
E4	Kagbélen Plateau	EP	Création	Dubrêka	Urbaine	6	1	526.5	4	6.4	532.9	144	6	1
E5	Ansoumaniah Village	EP	Existant	Dubrêka	Urbaine	6	1	526.5	4	6.4	532.9	144	6	1
E6	Tommaniah	EP	Création	Dubrêka	Urbaine	6	1	526.5	4	6.4	532.9	144	6	1
E7	Baïlobayah	EP	Création	Dubrêka	Urbaine	6	1	526.5	4	6.4	532.9	144	6	1
E8	Coyah Centre	EP	Existant	Coyah	Urbaine	9	0	756.0	6	9.7	765.7	216	9	0
E9	Koumtia	EP	Existant	Coyah	Manéah	18	0	1,498.5	10	16.1	1,514.6	432	18	0
E10	Batouyali	EP	Existant	Coyah	Urbaine	6	1	526.5	4	6.4	532.9	144	6	1
E11	Doumbouyah	EP	Existant	Coyah	Urbaine	12	0	999.0	6	9.7	1,008.7	288	12	0
E12	Sanoyah	EP	Existant	Coyah	Manéah	24	1	2,025.0	12	19.3	2,044.3	576	24	1
C5	Fassiah	CO	Création	Coyah	Manéah	24	1	2,025.0	12	19.3	2,044.3	576	24	1
Total de la 2ème Phase						117	7	9,936.0	66	106.1	10,042.1	2,808	117	7
3ème Phase														
E13	Kobaya	EP	Existant	Conakry	Ratoma	12	0	999.0	6	9.7	1,008.7	288	12	0
E14	Soufonis I	EP	Existant	Conakry	Ratoma	18	0	1,512.0	10	16.1	1,528.1	432	18	0
E15	Yattaya	EP	Existant	Conakry	Ratoma	12	0	999.0	6	9.7	1,008.7	288	12	0
E16	Dar-Es-Salam	EP	Existant	Conakry	Ratoma	12	0	999.0	6	9.7	1,008.7	288	12	0
E17	Kwinné N'Krumah	EP	Existant	Conakry	Ratoma	9	0	756.0	6	9.7	765.7	216	9	0
E18	Kipe I	EP	Existant	Conakry	Ratoma	9	0	756.0	6	9.7	765.7	216	9	0
E19	Kapero	EP	Existant	Conakry	Ratoma	9	0	756.0	6	9.7	765.7	216	9	0
E20	Gbessia Cité II	EP	Existant	Conakry	Matoto	6	1	526.5	0*	0.0	526.5	144	6	1
E21	Dabondy III	EP	Existant	Conakry	Matoto	9	1	783.0	6	9.7	792.7	216	9	1
E22	Lansanayah	EP	Existant	Conakry	Matoto	9	0	756.0	6	9.7	765.7	216	9	0
Total de la 3ème Phase						105	2	8,842.5	58	93.7	8,936.2	2,520	105	2
Total						339	14	28,674.0	186	299.6	28,973.6	8,136	339	14
Dont les EP						231	11	19,602.0	132	212.7	19,814.7	5,544	231	11
Dont les CO						108	3	9,072.0	54	86.9	9,158.9	2,592	108	3

* Le terrain exigü rend la construction de blocs sanitaires impossible.

Annexe 2 Principales mesures à prendre par la partie guinéenne

Type de travaux	Nom d'établissements scolaires	EP/CO	Zone	Commune	Phase		
Construction	Démolition et transfert de bâtiments scolaires existants	Gbessia Cité II	EP	Conakry	Matoto	3	
		Dabondy III	EP	Conakry	Matoto	3	
		Batouyah	EP	Coyah	Urbaine	2	
	Démolition de fondations existantes	Yattaya Plateau	EP	Conakry	Ratoma	1	
		Kwamé N'Krumah	EP	Conakry	Ratoma	3	
		Sangoyah Marché	EP	Conakry	Matoto	1	
	Démolition et transfert de blocs sanitaires existants	Dabondy III	EP	Conakry	Matoto	3	
	Aménagement et nivellement du terrain	Yattaya Plateau	EP	Conakry	Ratoma	1	
		Dar-Es-Salam	EP	Conakry	Ratoma	3	
		Kwamé N'Krumah	EP	Conakry	Ratoma	3	
		Koloma	CO	Conakry	Ratoma	1	
		M'Bemba Bangoura	CO	Conakry	Ratoma	1	
		Gbessia Cité II	EP	Conakry	Matoto	3	
		Dabondy III	EP	Conakry	Matoto	3	
		Dabompa	CO	Conakry	Matoto	1	
		Kountia	EP	Coyah	Manéah	2	
		Batouyah	EP	Coyah	Urbaine	2	
		Sanoyah	EP	Coyah	Manéah	2	
		Fassiah	CO	Coyah	Manéah	2	
		Installation d'approvisionnement en eau	Extension de système d'installations d'approvisionnement en eau existantes	Ratoma	CO	Conakry	Ratoma
Koloma				CO	Conakry	Ratoma	1
M'Bemba Bangoura	CO			Conakry	Ratoma	1	
Ansoumaniah Village	EP			Dubrêka	Urbaine	2	
Kountia	EP			Coyah	Manéah	2	
Doumbouyah	EP			Coyah	Urbaine	2	
Kobaya	EP			Conakry	Ratoma	3	
Sonfoniah I	EP			Conakry	Ratoma	3	
Yattaya	EP			Conakry	Ratoma	3	
Dar-Es-Salam	EP			Conakry	Ratoma	3	
Kwamé N'Krumah	EP			Conakry	Ratoma	3	
Kipe I	EP			Conakry	Ratoma	3	
Kaporo	EP			Conakry	Ratoma	3	
Gbessia Cité II	EP			Conakry	Matoto	3	
Dabondy III	EP			Conakry	Matoto	3	
Lansanayah	EP			Conakry	Matoto	3	
Création d'un nouveau système d'installations d'approvisionnement en eau	Yattaya Plateau			EP	Conakry	Ratoma	1
	Sangoyah Marché		EP	Conakry	Matoto	1	
	Gbessia Port II		EP	Conakry	Matoto	1	
	Dabompa		CO	Conakry	Matoto	1	
	Toumaniah		EP	Dubrêka	Urbaine	2	
	Baïlobayah		EP	Dubrêka	Urbaine	2	
	Coyah Centre		EP	Coyah	Urbaine	2	
Forage	Kagbélen Plateau		EP	Dubrêka	Urbaine	2	
	Batouyah		EP	Coyah	Urbaine	2	
	Sanoyah		EP	Coyah	Manéah	2	
	Fassiah		CO	Coyah	Manéah	2	

5 . Leste des documents collectés

No.	Nom de document	Type : Livre • vidéo • carte • photo, etc.	Original ou copie	Organisme d'édition	Année de publicatio n
1	EPT (Education Pour Tous): MANUEL SPECIFIQUE DE PROCEDURES DE PROGRAMME	Livre	Copie	PROGRAMME EDUCATION POUR TOUS (PEPT)	2003
2	Projet de prototype de construction de collège	Dessin	Copie	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique (MEPU-EC), Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires	2005
3	Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996 FÉCONDITÉ	Document	Original	Ministère de l'Economie et des Finances	2000
4	Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996 SITUATION DES ENFANTS EN GUINÉE	Document	Original	Ministère de l'Economie et des Finances	2000
5	Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996 CARACTÉRISTIQUES D'ÉDUCATION	Document	Original	Ministère de l'Economie et des Finances	2000
6	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES	Document	Original	BANQUE CENTRALE	2003
7	ANNUAIRE STATISTIQUE ENSEIGNEMENT PRIMAIRE Année Scolaire 2003-2004	Document	Original	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique (MEPU-EC)	2004
8	Bulletin mensuel d'Information et de Statistiques	Document	Original	BANQUE CENTRALE	2005
9	NOTE DE CONJONCTURE PREMIER TRIMESTRE 2005	Document	Original	BANQUE CENTRALE	2005

6. Données de base et estimation du nombre d'élève

(1) Données de base

	Zone	Commune	Ecole primaire/ Collège	Nom d'établissement	Année scolaire	Nombre d'élève							Nbr. de groupe pédagogique	Nbr. de salle de classe	Nbr. d'élève / salle	Nbr. d'enseignant	Taux de redoublement (%)	Taux d'abandon (%)	Taux de collecte de la (%)
						CP1 7ème	CP2 8ème	CE1 9ème	CE2 10ème	CM1	CM2	Total							
1	Conakry	Malam	EP	Madina Cité	2005/06	122	124	192	167	151	158	914	16	15	61	22			30
					2004/05	97	158	123	123	126	56	683	16	16		22			
2			EP	Coléa Cité	2005/06	51	98	91	151	179	156	726	16	14	52	24			50
					2004/05	30	98	250	230	215	156	979	14	14		24			
3			EP	Mayoré	2005/06	35	21	23	38	25	38	180	6	6	30	6			45
					2004/05	34	20	27	36	24	41	182	6	6		6			
4	Ratoma	EP	Yattayah Plateau	2005/06															
				2004/05															
5			EP	Kogayah	2005/06	126	155	156	146	112	110	805	14	7	115	14			75
					2004/05	142	146	140	102	94	100	724	14	7		14			
6			EP	Sontonia I	2005/06	190	101	86	87	75	99	638	9	7	91	10			
					2004/05	95	100	50	85	35	66	431	9	7		9			
7			EP	Yattayah	2005/06	92	148	148	131	180	172	871	12	6	145	11			80
					2004/05	82	79	103	142	114	156	676	10	6		11			
8			EP	Dar-Es-Salam	2005/06	145	148	169	168	152	109	891	18	13	69	26			95
					2004/05	149	141	114	108	137	156	805	13	13		26			
9			EP	K'Wamé N'Krumah	2005/06	146	150	196	185	195	112	984	22	14	70	24			70
					2004/05	70	241	194	185	166	138	994	18	11		24			
10			EP	Kipé I	2005/06	128	60	186	110	143	106	733	13	6	122	10			70
					2004/05	50	99	68	129	51	123	520	12	6		10			
11			EP	Kaporo	2005/06	78	234	224	264	183	167	1,150	23	15	77	29			80
					2004/05	164	263	151	236	147	209	1,170	20	15		29			
12		CO	Ratoma	2005/06	1,084	849	800	509			3,242	30	15	216	77			?	
				2004/05	1,139	915	679	579			3,312	34	17		77				
13		CO	Koloma	2005/06	998	835	1406	771			4,010	24	8	501	60			40	
				2004/05	939	1005	995	760			3,699	20	8		60				
14	Matoto	EP	M'Bemba Bangoura	2005/06															
				2004/05															
16			EP	Ymbaya Tanerie	2005/06														
					2004/05														
19			EP	Ghessia Cité II	2005/06	350	306	375	406	415	410	2,262	27	18	126	34			40
					2004/05	204	195	255	261	235	218	1,368	22	10		35			
20			EP	Dabondy III	2005/06							525	6	3	175	9		60	
					2004/05							307	6	3		12			
21			EP	Lansanayah	2005/06	110	254	190	265	145	78	1,042	12	6	174	33			30
					2004/05	254	198	250	170	145	92	1,109	12	6		?			
22			EP	Cité de l'Air	2005/06	256	402	310	456	480	230	2,134		14	152	34			55
					2004/05	141	110	152	114	196	131	844	28	14		38			
23			EP	Kissosso	2005/06	74	113	114	94	93	50	538	8	4	135	17			80
					2004/05	74	113	114	94	93	60	548	8	4		17			
24			EP	Behanzin	2005/06	156	256	356	320	206	220	1,514	18	9	168	21			70
					2004/05	37	123	87	99	111	116	573	11	8		24			
25		CO	Dabompa	2005/06															
				2004/05							497						45	4	
		CO	Kissosso (Secteur Nord)	2005/06															
				2004/05							550						39	9	
					2005/06														
					2004/05							498						42	7

	Zone	Commune	Ecole primaire/ Collège	Nom d'établissement	Année scolaire	Nombre d'élève						Nbr. de groupe pédagogique	Nbr. de salle de classe	Nbr. d'élève / salle	Nbr. d'enseignant	Taux de redoublement (%)	Taux d'abandon (%)	Taux de collecte de la (%)	
						CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2								Total
						7ème	8ème	9ème	10ème										
26	Dubréka	Urbaine	EP	Kagbélen Plateau	2005/06	18	29	18	19	20	-	104	5	3	35	3		80	
27				Ansoumania Village	2004/05	-	28	17	25	-	7	77	3	3	2				
					2003/04							74				5	0		
					2002/03							63				6	0		
					2001/02							93				6	0		
28					EP	Toumaniah													
29					EP	Koléan Sira													
30					EP	Balobayah													
31					EP	Keilayah													
32					CO	Kagbélen Plateau													
33	Coyah	(7)	Urbaine	EP	Coyah Centre	2005/06	194	314	261	229	342	339	1,679	32	16	105	32		75
						2004/05	181	302	241	209	302	319	1,554	32	16			14	2
						2003/04							1,554					51	2
						2002/03							1,494					32	3
						2001/02							1,452					28	5
34			Manéah	EP	Kountia	2005/06	60	120	144	178	167	159	828	12	6	138	20		?
						2004/05	60	120	144	178	167	159	828					10	1
						2003/04							732					9	2
						2002/03							656					9	2
						2001/02							599					8	3
35		Urbaine	EP	Kenkelen	2005/06							1,400			24			60	
					2004/05							1,341							
					2003/04							1,268							
					2002/03														
					2001/02														
36		Urbaine	EP	Balouyah I	2005/06	63	93	109	97	79	35	476	10	5	95	13		45	
					2004/05	52	115	112	69	67	94	509	10	5			37	3	
					2003/04							476					33	8	
					2002/03							441					34	9	
					2001/02							408					35	6	
37		Urbaine	EP	Dombouyah	2005/06	80	211	210	218	104	99	922	18	10	92	20		75	
					2004/05	120	156	163	159	96	131	825	18	10			19	6	
					2003/04							774					12	7	
					2002/03							702					11	10	
					2001/02							678					13	11	
38		Manéah	EP	Sanoyah	2005/06							1,704						?	
					2004/05	110	234	257	316	363	416	1,696	30	15	113	38	13	1	
					2003/04							1,674					26	1	
					2002/03							1,653					37	2	
					2001/02							1,535					25	3	
39		Manéah	CO	Fassiah															

(2) Estimation du nombre d'élève (Année visée du Projet 2009/10)

1) Estimation du nombre d'élève dans les écoles primaires existantes

Zone	Nom d'école	Nombre d'élève							Total estimé
		Nombre d'élève réel relevé de l'étude			Nombre estimé par l'augmentation démographique naturelle ou sociale		Nombre estimé d'élèves transférés d'autres écoles		
		2003/04	2004/05	2005/06	2009/10	Taux de croissance	Des publiques	Des privées	
Matam	Madina Cité	654	683	914	1,070	3.1%	557	199	1,830
	Coléan Cité	945	979	726	850	3.1%	293	133	1,280
	Mayoré	164	182	180	200	3.1%	0	31	230
Ratoma	Kobayah	670	724	805	910	3.1%	0	693	1,600
	Sonfonia I	301	431	638	740	3.1%	0	628	1,370
	Yattaya	596	676	871	1,020	3.1%	0	305	1,320
	Dar-Es-Salam	813	805	891	1,040	3.1%	0	1,830	2,870
	K'Wamé N'Krumah	1,021	994	984	1,110	3.1%	0	963	2,070
	Kipé I	500	520	733	830	3.1%	0	191	1,020
	Kaporo	1,068	1,170	1,150	1,300	3.1%	0	452	1,750
Matoto	Gbessia Cité	1,419	1,368	2,262	2,560	3.1%	0	247	2,810
	Dabomdy III	288	307	525	610	3.1%	261	392	1,260
	Lansanayah	1,009	1,109	1,042	1,180	3.1%	0	243	1,420
	Cité de l'Aire	526	844	2,134	2,490	3.1%	0	335	2,820
	Kissosso	516	548	538	590	3.1%	0	236	830
	Béhanzin	497	573	1,514	1,760	3.1%	0	294	2,050
Dubreka	Ansoumania Village	74	77	104	120	4.4%	0	453	570
Coyah	Coyah Centre	1,554	1,554	1,679	2,000	4.5%	0	79	2,080
	Kountia	732	828	1,128	1,350	4.5%	0	800	2,150
	Kenkéten	1,268	1,325	1,400	1,670	4.5%	0	0	1,670
	Batouyah I	476	509	476	610	4.5%	0	44	650
	Doumbouyah	774	825	922	1,100	4.5%	0	9	1,110
	Sanoyah	1,674	1,696	1,704	2,030	4.5%	0	408	2,440

2) Estimation du nombre d'élève dans les nouvelles écoles primaires

Zone	Nom d'école	Nombre d'élève scolarisable		Taux de scolarisation dans les Zones		Nombre estimé d'élève scolarisé		Nombre d'élève dans les collèges existants		Nombre estimé d'élève dans les nouvelles écoles
		2004/05	2009/10	2004/05	2009/10	2004/05	2009/10	2004/05	2009/10	
Matoto	Ymbaya Tanérie	27,100	31,591	25%	30%	6,902	9,477	6,902	7,794	1,680
	Sangoyah Marché	34,700	40,227	85%	85%	29,407	34,091	29,407	30,323	3,770
	Gbessia Port II	22,300	25,995	72%	72%	16,062	18,723	16,062	17,443	1,280

Zone	Nom d'école	Publique/Privée	Nombre d'élève dans les zones scolaires		Taux de croissance	Taux de transfert	Nombre estimé d'élève dans les nouvelles écoles
			2004/05	2009/10			
Ratoma	Yattayah Plateau	Publique	676	1,020	3.1%	10%	100
		Privée	2,200	2,731	3.1%	60%	1,640
		Total	2,876	3,751			1,740
Dubréka	Kagbélen Plateau	Publique	0	0			0
		Privée	934	1,160	4.4%	35%	410
		Total	934	1,160			410
	Toumaniah	Publique	1,328	1,649	4.4%	30%	490
		Privée	577	704	4.4%	18%	130
		Total	1,905	2,353			620
	Koléan Sira	Publique	1,180	1,465	4.4%	32%	470
		Privée	0	0			0
		Total	1,180	1,465			470
	Baïlobaya	Publique	0	0			0
		Privée	829	1,029	4.4%	35%	360
		Total	829	1,029			360
Keitayah	Publique	0	0			0	
	Privée	659	818	4.4%	36%	290	
	Total	659	818			290	

3) Estimation du nombre d'élève dans les collèges existants

Zone	Nom du collège	Données en année 2004/05					Nombre réel relevé de l'étude en année 2005/06			Estimation en année 2009/10		
		Nombre d'élève	Nombre de professeur	Nombre de groupe pédagogique	Nombre de salle de classe	Nombre d'élève par salle de classe	Nombre d'élève	Nombre de salle de classe	Nombre d'élève par salle de classe	Nombre d'élève	Taux de croissance	Nombre d'élève par salle de classe
Ratoma	Ratoma	3,312	77	34	17	195	3,242	15	3,555	3.1%	237	3,555
	Kobayah	3,699	60	20	8	462	4,010	8	4,397	3.1%	550	4,397

4) Estimation du nombre d'élève dans les nouveaux collèges

Zone	Nom des nouveaux collèges	Public / Privé	Nombres de collèges	Nombre d'élève dans les zones scolaires				Proportion d'élève en 6ème	Taux global de scolarisation	Taux d'accueil des élèves dans les nouveaux collèges	Nombre estimé d'élève dans les nouveaux collèges 2009/10
				2004/05	2005/06	Estimation en 2009/10	Taux estimé de croissance				
Ratoma	M'Bemba Bangoura	Public	2	2,058		2,399	3.1%	18%	75%	100%	1,290
		Privé	24	3,931		4,583	3.1%	12%	75%	100%	1,620
		Total									2,910
Matoto	Dabompa Kissosso (Secteur Nord)	Public	6	8,950	-	10,501	3.1%	19%	60%	87%	4,040
		Public	3	4,853	-	5,657	3.1%	19%	60%	29%	730
Dubréka	Kagbélen Plateau	Public	4	773	-	960	4.4%	12%	30%	100%	140
		Privé	23	4,247	-	5,272	4.4%	16%	30%	100%	1,000
		Total		5,020		6,232					1,140
Coyah	Fassiah	Public	6	-	2,057	2,455	4.5%	15%	80%	100%	1,140
		Privé	12	-	2,901	3,463	4.5%	13%	80%	100%	1,440
		Total			4,958	5,918					2,580

7. Plan de la composante organisationnelle

(1) Contexte conduisant à la planification de la composante organisationnelle

La gestion et l'entretien des installations scolaires sont réalisées sous la coopération des établissements scolaires, des associations des parents d'élèves et d'amis d'écoles (APEAE), des communautés, de l'Administration, etc.

Au niveau des écoles primaires, les activités des APEAE consistent à : (1) Organiser des réunions périodiques des parents d'élèves, (2) Collecter et gérer les cotisations parentales, (3) Réparer et entretenir les installations, matériel et matériaux des écoles, (4) Sensibiliser les parents et les élèves, (5) Assurer la sécurité des écoles et des élèves, (6) Apporter un soutien matériel et moral aux enseignants, (7) Effectuer le nettoyage, l'entretien et la réparation avant le commencement de chaque trimestre, etc. La circulaire du 29 septembre 2005 du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique a accordé l'importance à l'indépendance des APEAE et en a exclu les directeurs d'école, les enseignants, etc. Par ailleurs, il a été décidé de limiter le montant maximum de la cotisation parentale à 5.000 GNF/élève/an. Les associations des parents d'élèves sont également en activité au niveau des collèges et, là aussi, il y a un plan de création de comités de développement d'école (CDE).

Les informations rassemblées et analysées par la Mission d'Etude à travers (1) Etudes des sites de tous les établissements scolaires, (2) Réunions des intéressés de 6 établissements scolaires, etc. indiquaient que les associations des parents d'élèves étaient mises en place dans toutes les écoles primaires et collèges existants et qu'en général, ces associations fonctionnaient activement. La totalité des frais de gestion et d'entretien d'établissement scolaire (à l'exception des salaires des enseignants, les frais des manuels scolaires, les frais d'électricité et d'eau qui sont supportés par l'Etat) est couverte par les cotisations des APEAE (une certaine somme est perçue des parents en tant que cotisation parentale), les dons, etc. Pour ce qui est de la gestion du fonds de cotisations parentales, une amélioration supplémentaire est demandée pour la planification, la transparence et la méthode de collecte, etc., mais il s'est avéré qu'aucune direction ni stage n'avaient été organisés à ce sujet jusque-là ; il s'agit encore d'une période transitoire.

D'autre part, les comités de développement d'école (CDE) qui sont en cours de mise en place dans les écoles primaires, sont composés en principe largement de membres représentant les écoles, les APEAE, les communautés, etc. et bénéficient d'une assistance financière de 20 dollars US par salle de classe (0,75 dollar US par élève) grâce au Programme d'Appui à la Rénovation de l'Enseignement Elémentaire de la Guinée (PAREEG) du Programme EPT. Le PAREEG est planifié de façon à couvrir 15% des écoles primaires pour l'exercice 2005/06, 60% pour l'exercice 2006/07 et 100% pour l'exercice 2007/08. Au niveau des collèges, le Programme d'Appui à la Rénovation Pédagogique de l'Enseignement Secondaire de la Guinée (PARPES) est mise en exécution.

D'après le plan, la composition et les rôles des APEAE et des CDE des écoles primaires sont ceux indiqués dans le tableau suivant. Cependant, en réalité, une petite partie seulement, en non pas l'ensemble, de ces rôles est assurée par ces organisations.

Tableau 1 Rôles des APEAE et des CDE (écoles primaires)

Organisation	Membres composants	Rôles	Etat de soutien
APEAE	Parents (Avec collaboration de l'école)	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination des sites suivant le système de circonscription scolaire et protection des terrains des écoles - Construction, installation, maintenance et réhabilitation des salles de classes, clôtures, toilettes, cour de récréation et robinets d'eau. - Aménagement et entretien du milieu hygiénique de l'école - Distribution des manuels scolaires et des bourses au comité de gestion ainsi que leur gestion - Mise à jour de la connaissance et du savoir-faire de la communauté ainsi que leur intégration dans les écoles. - Achat, fabrication, maintenance et entretien des mobiliers, des équipements pédagogiques, du matériel pédagogique et des manuels scolaires - Achat et distribution du matériel et matériaux d'école - Enquête sur les enfants d'âge scolaire et recrutement d'élèves tenant compte de l'impartialité - Etablissement des cartes d'identité d'élève - Gestion des carnets de notes - Prise en charge des élèves en difficulté dans leurs études - Introduction et gestion des transports scolaires - Organisation des kermesses, des activités socio-éducative et des activités de loisir - Information, sensibilisation et stages pour les parents, la communauté, les enseignants et les élèves - Education des enfants dans les familles, planification des cours de rattrapage, etc. - Embauchage d'enseignants de la communauté et signature des contrats - Gestion de la présence, du retard et des rémunérations des enseignants - Mesures contre les conflits entre les élèves, entre les enseignants et les parents et/ou entre les enseignants et les élèves - Mesures incitant les élèves, les enseignants et les parents à respecter les règles de discipline - Evaluation et analyse des résultats des études - Soutien au stage des enseignants - Elaboration de plans de développement de l'école - Education civique de toutes les personnes concernées de l'école - Rapport des activités dans lesquelles la communauté a participé 	Presque aucun soutien
CDE	Directeur d'école, enseignants, représentant des élèves, président de l'APEAE, représentant de la région, représentant de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de salles de classe - Résolution des problèmes relatifs à l'éducation - Amélioration de la volonté des élèves - Amélioration du milieu d'éducation 	PAREEG du programme EPT (Banque mondiale)

Note : Les articles en caractères gras sont ceux qui sont relatifs à l'entretien des installations d'école.

Le tableau suivant indique les détails des activités planifiées des CDE (dans le cadre du PAREEG) :

Tableau 2 Plan des détails des activités des CDE

No	Domaine	Activité	Remarque
1	Aménagement de salles de classe	Achat des équipements pour l'entretien et le stockage du matériel pédagogique.	Effectué par les enseignants de terrain.
		Achat des mobiliers de salle de classe (Tables-bancs pour élèves, chaises, tableaux noirs simples)	
		Achat des manuels scolaires pour les matières spéciales	
		Invitation d'un professeur spécialiste en didactique	
2	Résolution des problèmes relatifs à l'éducation	Organiser des stages sur les problèmes empêchant les études.	L'école peut inviter un professeur spécialisé dans la résolution de problèmes éducatifs.
3	Amélioration de la volonté des élèves	Organiser des tests dans les domaines et matières qui sont difficiles pour les élèves.	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des tests de la langue nationale, des sciences et de l'arithmétique et donner les prix aux élèves excellents. • Les résultats de l'examen trimestriel sont également pris en considération.
		Donner des prix aux élèves ayant obtenu d'excellentes notes dans l'examen de la fin d'exercice. Acheter le matériel nécessaire pour cette remise de prix.	
4	Amélioration du milieu d'éducation	Réalisation de petits travaux de plâtrage et de menuiserie. (Bouchage d'un trou, fermeture d'une ouverture, installation d'un auvent sur la fenêtre, réparation d'une table-banc, d'un tableau noir, d'un bureau ou d'une chaise d'enseignant).	Demander les travaux à un plâtrier ou à un charpentier.

1) Situation actuelle et problèmes des écoles primaires

Cotisation parentale : 5.000 GNF/élève/an à la ville de Conakry, alors qu'environ 2.000 GNF/élève/an dans les préfectures de Coyah et de Dubréka.

Taux de collecte des cotisations : 30 % mini, 95% maxi (varie selon les écoles).

Dans les écoles primaires, les APEAE fonctionnent activement en général, et les notables et habitants locaux ont de la compréhension pour ces activités ; ils veillent ainsi, en réunissant toutes leurs forces, à assurer la gestion et l'entretien des écoles. Par ailleurs, le manuel d'entretien, qui a été élaboré dans le cadre d'une coopération japonaise réalisée dans le passé, a été distribué également à certaines écoles qui n'étaient pas visées par le projet de coopération, et chaque école cherche à mettre ce manuel en pratique. Il s'est révélé cependant qu'il y a une différence selon les écoles en ce qui concerne l'état de réparation des installations, le nettoyage des toilettes, la vidange des fosses, le nettoyage général de l'école, etc.

Quant au fonds d'entretien, qui n'est certainement pas suffisant, les recettes et les dépenses sont comptabilisées et auditées. Pourtant, comme les dépenses sont faites souvent sans planification dans de nombreuses écoles, il est essentiel d'organiser une direction afin de permettre de réaliser une gestion planifiée des dépenses, basée sur un plan des recettes. Il paraît qu'une telle situation a été provoquée par un manque de capacité de direction des APEAE et des administrateurs des écoles, une exploitation insuffisante du manuel d'entretien, l'insuffisance d'une gestion planifiée du fonds, etc. et il est jugé que les activités de sensibilisation et de direction pour la mise en pratique seront requises dans l'avenir.

2) Situation actuelle et problèmes des collèges

Cotisation parentale : 5.000 GNF/élève/an aux collèges dans la ville de Conakry

Taux de collecte des cotisations : 40 % (Collège Koloma)

Dans le cas des collèges, les activités des APEAE et la coopération des habitants sont présentes, mais l'organisation n'est pas encore suffisante et le manuel d'entretien n'est même pas encore préparé. En conséquence, sur le plan de l'entretien, un soutien plus important que celui requis pour les écoles primaires est nécessaire pour les collèges

3) Situation actuelle et problème de l'Administration

Dans la structure de l'Administration, se place en tête le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique, et sous lequel se situent les Directions Préfectorales de l'Education de chaque préfecture et de la ville de Conakry. En dessous, il y a les directions communales d'éducation, qui s'occupent de la gestion et de la direction de chaque établissement scolaire. Cependant, le système de gestion est en général insuffisant et, en particulier, l'entretien est laissé à la discrétion de chaque établissement scolaire dans la plupart des cas.

Dans le cadre du projet de PASEB (financé par l'Union Européenne), la formation technique concernant la gestion et l'entretien est exécutée au sein des 73 écoles visées. Toutefois, la zone d'intervention se situant en zones rurales, il n'y a pas de risque de la double intervention avec le présent Projet.

Afin d'améliorer davantage la gestion et l'entretien des établissements scolaires, le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique cherche à réaliser la collaboration et la coopération entre l'Administration et les organisations ayant rapport avec les établissements scolaires, telles que les établissements scolaires eux-mêmes, les APEAE, les communautés, etc. Le Ministère œuvre en outre pour fixer des directives générales en rédigeant un nouveau manuel d'entretien sur la base de celui élaboré dans le cadre d'une coopération japonaise réalisée dans le passé ainsi que sur la base de celui élaboré dans un projet d'assistance de l'UE. Ce manuel d'entretien, dont l'application aux collèges est également envisagée est assez détaillé et est destiné aussi aux CDE. Cependant, en ce qui concerne la mise en œuvre et la direction au niveau de chaque établissement scolaire, le Ministère considère que, à cause des restrictions du budget et des moyens humains, la vulgarisation du manuel au-delà des 73 écoles faisant l'objet du projet PASEB soutenu par l'UE serait difficile et n'a donc pas de plan de distribution, de sensibilisation ou de direction pour la mise en pratique dans chaque établissement scolaire après l'achèvement du manuel et il n'y a pas de programme bien établi menant à l'entretien approprié de chaque établissement scolaire. En conséquence, le Ministère désire bien vulgariser le manuel dans les établissements scolaires visés par le présent projet et y mener des activités de direction et de sensibilisation.

Par ailleurs, comme le manuel d'entretien des installations d'école primaire, élaboré dans le cadre d'une coopération japonaise réalisée dans le passé, ne comprend pas d'articles concernant les installations d'alimentation en eau, il est également nécessaire de d'ajouter et de réviser les articles concernant le mode d'emploi des installations d'alimentation en eau et l'utilisation de l'eau ainsi que les éléments relatifs à l'hygiène, etc. Etant donné que le contenu de ce manuel, est plus simple que celui du manuel du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique, mentionné ci-dessus, il est envisageable de

l'utiliser comme outil très efficace pour les APEAE des écoles primaires et des collèges.

Compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, pour effectuer un entretien régulier et durable des installations scolaires qui seront construites par le présent projet, la réalisation de la coopération de composante organisationnelle ayant le contenu décrit ci-dessous est jugée nécessaire et pertinente dans les 27 établissements scolaires faisant l'objet du Projet. De plus, on peut espérer que les effets bénéfiques de la présente composante organisationnelle seront étendus également aux autres établissements scolaires.

Par ailleurs, en ce qui concerne les CDE, ils sont en cours de mise en place, et la répartition des rôles avec l'APEAE n'est pas encore claire. Donc, ce qui est considéré ici porte surtout sur l'entretien des installations scolaires par les APEAE et le renforcement des activités de l'Administration.

Ecoles primaires existantes

Sur la base du manuel amélioré d'entretien des installations, les activités de mise en pratique et de sensibilisation seront soutenues.

Collèges existants

Comme les APEAE des collèges sont d'une structure moins solide que celles des écoles primaires, un soutien sera apporté pour le renforcement de leurs activités.

Ecoles primaires et collèges à construire

Les APEAE seront organisées et les personnes concernées seront formées sur le contenu des activités sur la base du manuel pour pouvoir assurer un bon déroulement des activités d'entretien.

Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique

Il convient d'inviter le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique à participer, de façon volontaire et active, aux activités mentionnées ci-dessus pour réaliser le transfert technologique et, en même temps, de faciliter constamment l'extension des activités vers les autres établissements scolaires.

Le tableau suivant récapitule les problèmes actuels mentionnés jusqu'ici ainsi que les propositions visant à améliorer ces problèmes.

Tableau 3 Problèmes actuels et propositions d'amélioration

Domaine	Problèmes actuels	Propositions d'amélioration	Possibilités de la composante organisationnelle
Ecoles primaires existantes (16 écoles)	<ul style="list-style-type: none"> - Le manuel d'entretien d'école n'est pas distribué suffisamment. - Le contenu du manuel n'est pas mis en pratique et il existe des problèmes ; certaines écoles sont sales, quelques parties endommagées sont laissées sans être réparées, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Corriger le manuel d'entretien et distribuer le manuel ainsi corrigé pour que ce dernier soit gardé au niveau de chaque école. - Mener des activités de direction et de sensibilisation pour la mise en pratique du manuel en vue d'une réalisation appropriée de l'entretien. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la direction pour l'amélioration du manuel. - Soutenir les activités de direction et de sensibilisation pour la mise en pratique du manuel.
Collèges existants (2 collèges)	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités des APEAE sont moins dynamiques que celles des écoles primaires. - Le manuel n'est pas préparé. 	Les mêmes propositions que celles pour les écoles primaires. Cependant, s'il y a des aspects propres aux collèges, ces propositions devront y être adaptées.	Idem ci-dessus.
Ecoles primaires et collèges à construire (9 écoles et collèges)	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation et la direction des APEAE dépendent surtout des qualités personnelles du directeur de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre, à l'aide du manuel d'entretien, de diriger les activités des APEAE et de réaliser un bon entretien. 	Idem ci-dessus.
Administration	<ul style="list-style-type: none"> - En ce qui concerne l'entretien, les relations entre l'Administration et chaque établissement scolaire ne sont pas suffisamment établies. - Au niveau des écoles primaires, un manuel unifié d'entretien est en cours de préparation, mais il n'y a pas de plan portant sur sa distribution, la direction pour sa mise en application et sa vulgarisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les relations entre l'Administration et chaque établissement scolaire afin de permettre d'une part à l'Administration de diriger mieux les établissements scolaires et de connaître mieux la situation actuelle et, d'autre part, aux établissements scolaires de présenter des rapports à l'Administration et de consulter cette dernière. - Distribuer le manuel d'entretien amélioré à chaque établissement scolaire et mener des activités de direction et de sensibilisation pour la mise en pratique du manuel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer, dans l'Administration, des organismes s'occupant de l'entretien, et les soutenir pour dynamiser leurs activités.

(2) Objectif de la composante organisationnelle

L'objectif consiste à permettre à l'APEAE, à la communauté et à l'établissement scolaire en question, qui sont les principaux acteurs dans la gestion et l'entretien, d'effectuer, d'une façon régulière et durable et dans un système impliquant l'Administration, la gestion et l'entretien des installations visées par le présent projet.

Afin d'assurer de façon sûre un entretien durable et régulier, la composante organisationnelle sera réalisée conformément aux buts mentionnés ci-dessous :

- 1) Pouvoir préparer un système permettant aux autorités administratives, qui sont des organes de haut niveau, de participer volontairement aux activités d'amélioration de l'entretien de chaque établissement scolaire tout en se basant sur le manuel d'entretien.
- 2) L'APEAE, la communauté, les administrateurs et enseignants de chaque établissement scolaire considéré se rendent compte de la nécessité d'entretien des installations et font une approche organisée.
- 3) L'APEAE de l'établissement scolaire considéré élabore de façon autonome le plan d'entretien des installations scolaires et le plan de financement et constitue le fonds d'entretien et réalise des dépenses planifiées et correctes de ce fonds.

(3) Résultats attendus de la composante organisationnelle

Les résultats attendus de la composante organisationnelle sont les suivants :

- 1) Une version révisée du manuel d'entretien, qui a été élaboré dans le cadre d'une coopération japonaise mise en œuvre dans le passé, sera rédigée.
- 2) Dans les établissements scolaires existants, l'attention sera attirée de nouveau sur la procédure de mise en œuvre. Dans les nouveaux établissements scolaires, une nouvelle APEAE sera organisée et le manuel révisé sera distribué et gardé, et une direction pour la mise en pratique du manuel sera assurée.
- 3) On comprendra la structure de base du bâtiment scolaire projeté (toiture, murs extérieurs et intérieurs, portes, fenêtres, planchers, etc.) et des toilettes, ce qui permettra d'effectuer, de façon durable, l'entretien et la gestion hygiénique de toutes les installations de l'établissement scolaire, y compris les installations d'alimentation en eau, les clôtures, la cour de récréation, etc.
- 4) L'APEAE pourra établir elle-même des plans d'entretien et des plans de financement à court terme (1 an) et à moyen terme (2 à 5 ans).
- 5) Il sera possible de connaître l'état d'avancement et les résultats de l'entretien et de faire des dépenses planifiées du fonds pendant la période considérée.
- 6) La participation des organes administratifs, telles que la Direction Nationale de l'Enseignement Élémentaire et la Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique ainsi que les Directions de l'Education des régions considérées, permettra à l'Administration de connaître mieux la situation réelle des établissements scolaires à travers diverses occasions de communication entre l'Administration et l'Etablissement scolaire et, en même temps, de favoriser la vulgarisation de ces mouvements aux autres établissements scolaires.

(4) Méthode de vérification du degré d'accomplissement des résultats

La vérification et l'évaluation du degré d'accomplissement des résultats concernant l'état d'entretien des installations scolaires se feront par une enquête menée auprès des élèves, qui sont des bénéficiaires directs,

par des entrevues avec des APEAE, des communautés et des administrateurs d'école et enseignants ainsi que par le contrôle visuel.

En ce qui concerne le plan d'entretien et le plan de financement, la vérification et l'évaluation se feront sur la base du degré d'utilisation des formulaires de plan annuel, de budget et de gestion de résultats, etc., conçus déjà dans le manuel d'entretien élaboré dans le cadre d'une coopération japonaise réalisée dans le passé. Dans les établissements scolaires visés par le Projet, le degré d'utilisation dans l'assemblée générale annuelle de l'APEAE, les réunions de l'APEAE, la gestion quotidienne de l'école, etc. sera vérifié et évalué en collaboration avec l'Administration. Par ailleurs, le nombre d'établissements scolaires dans lesquels le plan de gestion et le plan de financement auront été élaborés ainsi que leur pourcentage par rapport à l'ensemble des établissements scolaires seront analysés.

En outre, le nombre d'établissements scolaires auxquels le manuel d'entretien d'école, préparé par l'Administration, aura été distribué ainsi que leur pourcentage par rapport à l'ensemble des établissements scolaires seront analysés. De même, le nombre d'établissements scolaires dans lesquels l'entretien aura été effectué de façon appropriée ainsi que leur pourcentage par rapport à l'ensemble des établissements scolaires seront examinés.

(5) Activités de la composante organisationnelle (Plan des intrants)

Les activités mentionnées ci-dessous seront réalisées pour que la méthode d'entretien des installations visées par le présent projet soit connue concrètement et mise en pratique.

1) Explication à l'Administration

Dans la mise en œuvre de la composante organisationnelle, l'importance est accordée en principe aux directives générales, préparées par la Direction Nationale de l'Enseignement Élémentaire du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Éducation Civique. Le Consultant expliquera, en collaboration avec les ONG, le but, l'objectif, le contenu et le calendrier des activités de la composante organisationnelle à l'Administration de façon à assurer une bonne compréhension.

Comme les établissements scolaires visés par la phase I sont des écoles primaires à construire et des collèges existants et à construire, il faudra constituer presque la totalité de la structure du système d'entretien d'école en commençant par établir ses bases. Comme il prend du temps pour établir un nouveau système, cette opération ne pourra être commencée qu'après l'achèvement du bâtiment scolaire s'il s'agit d'un nouvel établissement scolaire. Pour cette raison, la composante organisationnelle sera commencée au milieu de la phase I des travaux de construction.

2) Mise en place d'un groupe de travail et d'une commission de composante organisationnelle

Dès le commencement, l'Administration mettra en place un groupe de travail pour assurer une mise en œuvre régulière de la composante organisationnelle et favoriser le fonctionnement durable après l'achèvement de la composante organisationnelle.

Ledit groupe de travail jouera en fait le rôle d'un "guichet" pour la composante organisationnelle et

assurera la promotion de cette composante. Il créera une commission de composante organisationnelle (appellation provisoire) et organisera périodiquement sa réunion afin d'effectuer un entretien régulier et durable des installations au cours du Projet et, au besoin, même après l'achèvement du présent Projet. Cette commission offrira des occasions de connaître la situation des réalisations de la composante organisationnelle, d'échanger des idées et de discuter sur divers problèmes. La commission sera composée de membres du groupe de travail, de membres de l'APEAE, d'habitants de la communauté et d'administrateurs et enseignants d'école.

3) Amélioration du manuel d'entretien élaboré à l'occasion d'une coopération japonaise réalisée dans le passé.

Dès le commencement, le groupe de travail jouera le rôle principal dans les activités d'amélioration du manuel d'entretien élaboré dans le cadre d'une coopération japonaise réalisée dans le passé. Sur les activités d'entretien réalisées après l'achèvement de ladite coopération japonaises, les avis des APEAE et des établissements scolaires seront demandés pour les refléter dans l'amélioration du manuel. En particulier, compte tenu de l'opinion ayant signalé, dans une réunion des intéressés, le caractère trop spécialisé du manuel d'exécution de la gestion du fonds, ce manuel sera simplifié. En outre, des opérations d'entretien concernant les toilettes, l'alimentation en eau, l'utilisation de l'eau et l'hygiène seront ajoutées. Le Consultant et les ONG apporteront leur soutien à ces activités d'amélioration.

4) Orientation des établissements scolaires visés par le présent Projet

A chaque phase, la partie "Administration", constituée autour du groupe de travail, discutera avec le Consultant et organisera une orientation destinée à l'APEAE, à la communauté et aux administrateurs et enseignants de chaque établissement scolaire visé. Lors de cette orientation, des sujets sur l'organisation de séminaires, les détails des installations à construire, le calendrier de construction, la visite des écoles-modèles déjà construites, les systèmes de gestion et d'entretien de l'établissement scolaire (l'entretien des installations, la gestion du fonds,...), etc. seront abordés. En même temps, l'importance de l'entretien des installations, de la gestion du fonds, etc. sera soulignée à nouveau et une campagne de sensibilisation sera menée.

5) Atelier (Workshop) dans les écoles-modèles

Pendant la même période, afin de vulgariser ou d'introduire les activités-modèles d'entretien, l'Administration et le Consultant sélectionneront des écoles voisines pouvant servir de modèles pour les systèmes d'entretien et de gestion d'école (entretien des installations, gestion du fonds, etc.), organiseront un atelier ayant pour objet la visite des écoles-modèles voisines par l'APEAE, la communauté et les administrateurs et enseignants de l'établissement scolaire du Projet, l'échange d'avis, le partage et la résolution des problèmes avec les personnes concernées des écoles-modèles. Ceci comprendra une formation pour l'établissement des plans d'entretien à court terme (1 an) et à moyen terme (2 à 5 ans) et du plan de financement ainsi que pour l'enregistrement des résultats de ces plans.

6) Organisation de séminaires

Au début de chaque phase, un séminaire sera organisé sur la méthode concrète de la gestion et de l'entretien de l'établissement scolaire (entretien des installations, gestion du fonds, etc.). Le séminaire sera organisé par l'Administration, et le Consultant et l'ONG locale expliqueront la structure des installations ainsi que la méthode concrète de gestion de l'exécution et de gestion des plans pour l'entretien des installations, l'hygiène, le fonds, les matériaux et le matériel s'y rapportant.

7) Etablissement du manuel de surveillance de l'entretien des installations

Au début de la phase II ainsi qu'à la fin de la phase II et de la phase III, l'Administration préparera, en concertation avec le Consultant, le manuel pour la surveillance des activités d'entretien ; le Consultant et l'ONG locale en élaboreront l'avant-projet et, le groupe de travail local rédigera le manuel en se basant sur ledit avant-projet, tout en tenant compte de l'initiative locale. Le Consultant évaluera le manuel ainsi rédigé, donnera des commentaires et retournera des informations pour l'achèvement définitif du manuel de surveillance.

8) Surveillance de l'entretien des installations

Le Consultant et l'ONG réaliseront une surveillance propre de l'établissement scolaire considéré et en rendront compte des résultats. Ils proposeront en outre l'orientation à prendre après l'achèvement de la coopération de la partie japonaise.

Le contenu des activités de chaque phase est indiqué dans le tableau 4 ci-dessous :

Tableau 4 Activité de la composante organisationnelle

Activité			Consultant japonais	Consultant local	
Phase I (Conakry)					
1	Gestion générale	Appui à la création du groupe de travail	Conseiller la sélection des membres du groupe de travail avant la mise en place de la composante		-
			Echange de vues avec l'Administration sur la composition et les membres du groupe de travail		
			Expliquer aux membres du groupe de travail le contenu du travail		
			Direction aux membres du groupe de travail concernant les activités		
		Expliquer l'objectif/le contenu/le calendrier de la composante à l'Administration et promouvoir sa bonne compréhension	Etablir les documents de références (y compris la traduction de ceux-ci)		
			Discussion avec l'Administration et prise de décision		
		Appui à la création de la commission de la composante organisationnelle	Expliquer à l'Administration l'objectif de la création de la commission de la composante organisationnelle		
			Convoquer la commission		-
			Expliquer à la commission le contenu du travail et lui donner la direction		

			Activité	Consultant japonais	Consultant local
2	Manuel d'entretien	Améliorer le manuel d'entretien existant	Echange d'avis avec la commission		
			Echange d'avis avec les parents d'élèves et les enseignants des écoles ayant fait l'objet de la coopération japonaise dans le passé		
			Etablir un avant projet du manuel		-
			Discussion avec les parties prenantes et prise de décision		
			Etablir un nouveau manuel d'entretien (textes et illustrations)		
			Conseiller sur le nouveau manuel		
3	Orientation	Sensibiliser les parties prenantes des établissements à réaliser dans la Phase I sur la nature des installations et le calendrier des travaux de construction et le contenu de la composante et approfondir leur compréhension	Etablir les documents de références (y compris la traduction de ceux-ci)		
			Réunion de discussion sur l'arrangement de l'orientation		
			Exécution		
			Réunion de bilan avec le groupe de travail		
4	Séminaire	Expliquer la méthode concrète de la gestion et de l'entretien des établissements et donner instructions	Etablir les documents de références (y compris la traduction de ceux-ci)		
			Réunion de discussion sur l'arrangement du séminaire		
			Exécution		
			Réunion de bilan avec le groupe de travail		
			Etablir un rapport (avec photos)		
5	Direction réelle de la gestion et de l'entretien	Donner les instructions afin de permettre la gestion et l'entretien réguliers et durables des établissements	Réunion périodique avec la commission et direction		
			Confirmer le système d'entretien de chaque établissement		
			Etablir le calendrier d'exécution		
			Exécution (pour chaque établissement ou atelier) : 7 établissements de la Phase I		
			Réunion de bilan avec le groupe de travail		
			Etablir un rapport (avec photos)		
Phase II (Duburéka, Coyah)					
1	Gestion générale				-
2	Orientation	Sensibiliser les parties prenantes des établissements à réaliser dans la Phase II sur la nature des installations et le calendrier des travaux de construction et le contenu de la composante et approfondir leur compréhension	Etablir les documents de références (y compris la traduction de ceux-ci)	-	
			Réunion de discussion sur l'arrangement de l'orientation	-	
			Exécution	-	
			Réunion de bilan avec le groupe de travail	-	
			Etablir un rapport (avec photos)	-	
3	Séminaire	Expliquer la méthode concrète de la gestion et de l'entretien des établissements et donner instructions,	Etablir les documents de références (y compris la traduction de ceux-ci)		
			Réunion de discussion sur l'arrangement du séminaire		
			Exécution		
			Réunion de bilan avec le groupe de travail		
4	Atelier de travail au sein des écoles-modèles	Echange de vues entre les parties prenantes de l'établissement et les écoles-modèles pour partager les problèmes et discuter des solutions (Tous les 27 établissements)	Sélection des écoles-modèles		
			Etablir les documents de références (y compris la traduction de ceux-ci)		
			Réunion de discussion sur l'arrangement de l'orientation		
			Ouvrir un atelier de travail		
			Réunion de bilan avec le groupe de travail		
			Etablir un rapport (avec photos)		

			Activité	Consultant japonais	Consultant local	
5	Direction réelle de la gestion et de l'entretien	Donner les instructions afin de permettre la gestion et l'entretien réguliers et durables des établissements	Réunion périodique avec la commission et direction			
			Confirmer le système d'entretien de chaque établissement			
			Etablir le calendrier d'exécution			
			Exécution (pour chaque établissement ou atelier) : 10 établissements de la Phase II			
			Réunion de bilan avec le groupe de travail			
6	Exécution de suivi	Mettre en oeuvre le suivi afin de permettre la gestion et l'entretien réguliers et durables des établissements	Etablir un rapport (avec photos)			
			Réunion périodique avec la commission et direction		-	
			Confirmer le système d'entretien de chaque établissement		-	
			Etablir le calendrier d'exécution de suivi			
			Exécution de suivi (pour chaque établissement ou atelier) : 7 établissements de la Phase I			
		Réunion de bilan avec le groupe de travail				
		Etablir un rapport (avec photos)				
Phase III (Conakry)						
1	Gestion générale				-	
2	Orientation	Sensibiliser les parties prenantes des établissements à réaliser dans la Phase III sur la nature des installations et le calendrier des travaux de construction et le contenu de la composante et approfondir leur compréhension	Etablir les documents de références (y compris la traduction de ceux-ci)	-		
			Réunion de discussion sur l'arrangement de l'orientation	-		
			Exécution	-		
			Réunion de bilan avec le groupe de travail	-		
			Etablir un rapport (avec photos)	-		
3	Séminaire	Expliquer la méthode concrète de la gestion et de l'entretien des établissements et donner instructions	Etablir les documents de références (y compris la traduction de ceux-ci)			
			Réunion de discussion sur l'arrangement du séminaire			
			Exécution			
			Réunion de bilan avec le groupe de travail			
4	Atelier de suivi au sein des écoles-modèles	Echange de vues entre les parties prenantes de l'établissement et les écoles-modèles pour partager les problèmes et discuter des solutions	Etablir un rapport (avec photos)			
			Sélection des écoles-modèles			
			Réunion de discussion sur l'arrangement de l'orientation			
			Exécution			
			Réunion de bilan avec le groupe de travail			
5	Direction réelle de la gestion et de l'entretien	Donner les instructions afin de permettre la gestion et l'entretien réguliers et durables des établissements (10 établissements)	Etablir un rapport (avec photos)			
			Réunion périodique avec la commission et direction			
			Confirmer le système d'entretien de chaque établissement			
			Etablir le calendrier d'exécution			
			Exécution (pour chaque établissement ou atelier) : 10 établissements de la Phase III			
6	Surveillance (monitorage) (y compris le suivi)	Etablir un manuel de surveillance	Réunion de bilan avec le groupe de travail			
			Etablir un rapport (avec photos)			
			Echange d'avis avec la commission de la composante			
	Surveiller la situation d'entretien			Etablir le manuel de surveillance		
				Expliquer le contenu du manuel et donner des instructions pour la gestion et l'entretien		
				Surveiller		
				Collecter les résultats de la surveillance		
				Ouvrir au public les résultats de la surveillance et organiser un atelier		
				Réunion de bilan avec le groupe de travail et la commission		
Etablir un rapport et le Feed-back des résultats au manuel						

(6) Méthode d'approvisionnement en ressources d'exécution de la composante organisationnelle

Dans ces activités de la composante organisationnelle, un consultant japonais (chargé de la composante organisationnelle) assurera la supervision, et l'ONG locale s'occupera de la communication et de la concertation avec l'Administration ainsi que de la direction directe tel que l'orientation de l'établissement scolaire concerné, le séminaire, etc. Par ailleurs, pour une mise en œuvre régulière de la composante organisationnelle, une bonne communication entre l'école, l'APEAE et la communauté sera nécessaire et l'utilisation d'une ONG locale est ainsi jugée efficace.

Enfin, il est considéré qu'un groupe de travail de la partie guinéenne est indispensable pour mener les activités de la présente composante organisationnelle efficacement et avec un bon rendement. Le groupe de travail œuvrera, tout en tenant compte des intentions du Consultant, pour assurer une bonne compréhension de la part des parties concernées locales et surveillera et dirigera les activités d'entretien à mener après la construction des installations. Ce groupe de travail sera constitué principalement par la Direction Nationale de l'Enseignement Élémentaire et la Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique, avec participation des Directions de l'Education de la ville de Conakry et des 5 régions visées par le Projet. Plus précisément, le groupe de travail sera composé d'un membre chacun de la Direction Nationale de l'Enseignement Élémentaire et de la Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire, d'un membre du SNIES, et d'un membre chacun des Directions de l'Education de la ville de Conakry et des régions visées par le projet ainsi que d'un membre chacun des Directions Préfectorales de l'Education de Dubréka et de Coyah. L'organigramme d'exécution est indiqué ci-dessous :

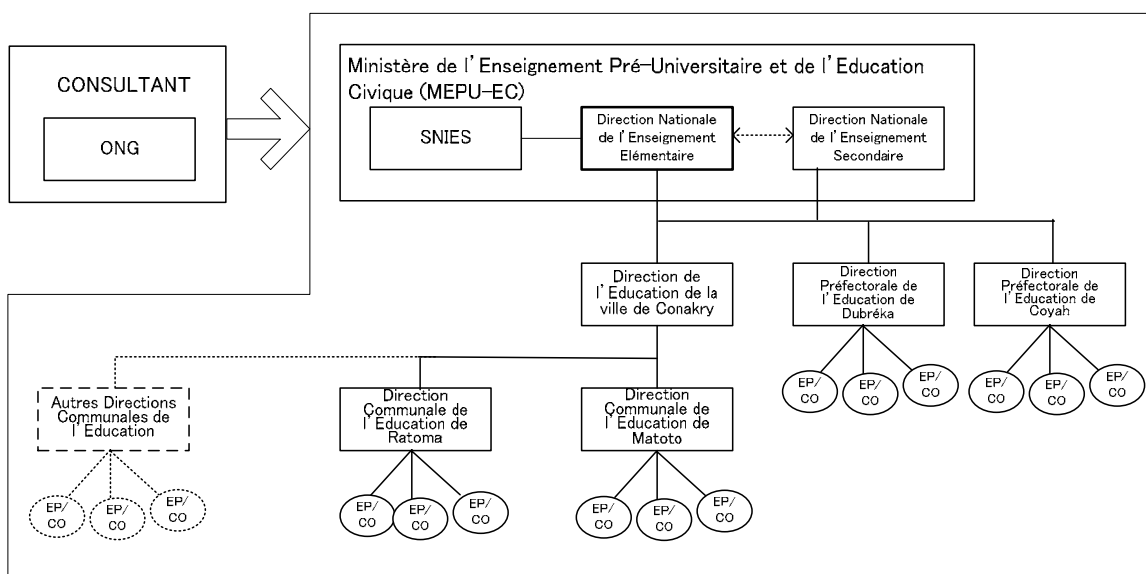


Figure 1 Système d'exécution de la composante organisationnelle

Par ailleurs, la répartition des tâches est indiquée dans le tableau suivant :

Par ailleurs, la répartition des tâches est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau 5 Répartition des tâches des activités de la composante organisationnelle

Prise en charge par Action	Consultant japonais	ONG		Administration
		Consultant local	Moniteur	
Organisation du présent projet	1 personne	1 personne	1 personne	Création du groupe de travail Création de la commission de composante organisationnelle
Méthode de gestion du présent projet	Gestion de l'état d'avancement général	Gestion de l'ensemble des opérations		Communication avec et instructions aux établissements scolaires en question
Manuel d'entretien	Le manuel existant sera utilisé en principe, mais une proposition d'amélioration sera élaborée si nécessaire.	Rédaction		Conseils
Orientation concernant le contenu du présent projet	Gestion et direction	Préparation de l'organisation, explication		Organisation
Séminaire d'entretien		Préparation de l'organisation, explication		Organisation
Visite des écoles-modèles		Avis, déroulement, suivi		Organisation
Suivi de l'entretien		Atelier (Workshop) dans les établissements scolaires en question		Communication avec et instructions aux établissements scolaires en question
Manuel de surveillance de l'entretien	Préparation de l'avant-projet	Rédaction		Conseils
Destinataires de rapports	Ministère guinéen de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique Ambassade du Japon en Guinée et JICA	Consultant japonais		
Autres	Concertation avec l'Administration			Gestion et direction des activités d'entretien de chaque établissement scolaire en question

(7) Calendrier d'exécution de la composante organisationnelle

Le tableau suivant indique le calendrier d'exécution.

(appellation provisoire).

- 3) L'administration mettra à la disposition une salle de travail et une salle de stage, nécessaires à la réalisation de la présente composante organisationnelle.
- 4) L'administration assurera, sous sa responsabilité, la communication avec et les instructions, etc. aux établissements scolaires faisant l'objet de la composante organisationnelle.
- 5) Le groupe de travail s'occupera lui-même, en concertation avec le Consultant, de l'amélioration du manuel d'entretien.
- 6) Le groupe de travail s'occupera lui-même, en concertation avec le Consultant, de la rédaction du manuel de surveillance.
- 7) L'administration effectuera des surveillances périodiques et en communiquera les résultats aux établissements scolaires. Ces derniers feront, sur la base de ces résultats, des efforts d'amélioration.
- 8) Chaque établissement scolaire assurera, en se basant sur le manuel d'entretien, un entretien approprié ses installations.

8 . Plan d'emplacement